

Paris, le 2 juillet 2020,

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

Les conséquences économiques et sociales de la crise du Covid-19 s'annoncent particulièrement préoccupantes pour les plus jeunes :

- le taux de chômage des moins de 25 ans explose (+29% en avril dernier) ;
- l'Organisation internationale du travail estime qu'un emploi sur six a été détruit parmi les moins de 29 ans ;
- sur les 700 000 nouveaux entrants sur le marché du travail en septembre prochain, les estimations les plus sombres de la Dares indiquent que jusqu'à 300 000 pourraient rester sans emploi.

Le Gouvernement a affirmé sa détermination à protéger notre jeunesse en déployant un plan de soutien massif en faveur de l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes. Les premiers éléments qui nous ont été partagés ou ont pu être relayés par la presse indiquent que des mesures ambitieuses sont en préparation, notamment à travers des allègements de charges visant à inciter les entreprises à embaucher des jeunes comme salariés.

Organisations syndicales représentatives tout à la fois des micro-entrepreneurs, dont beaucoup de jeunes, et des plateformes de travail permettant à ceux-ci de trouver des clients, nous nous réjouissons que le Gouvernement se mobilise pour sa jeunesse en faisant le choix constant du soutien au travail. Plus encore, nous l'encourageons à aller au bout de son action en soutenant le travail sous toutes ses formes : travail salarié comme travail indépendant.

Le travail indépendant en France, ce sont plus d'un emploi sur dix (11,4% des emplois en France) et près de 320 000 jeunes (les moins de 30 ans représentent 10% des 3,2 millions de travailleurs non-salariés et près de 18% des micro entrepreneurs)¹, à qui l'accès à cette forme de travail plus flexible offre de véritables opportunités d'acquérir des expériences pour amorcer leur insertion professionnelle et, s'agissant particulièrement du public étudiant, de conjuguer une activité rémunérée avec la réussite de leurs parcours académiques.

Parce qu'il contribue au pouvoir d'achat autant qu'à l'insertion professionnelle de plusieurs centaines de milliers d'étudiants et de nouveaux entrants sur le marché du travail, le travail indépendant des jeunes mérite d'être soutenu au même titre que leur accès au salariat.

Nous proposons à cette fin une mesure d'allègement de charges bénéficiant aux auto-entrepreneurs âgés de 18 à 30 ans alignée sur le dispositif en préparation pour les jeunes salariés. Il s'agirait ainsi de les exempter pour tout ou partie des cotisations sociales dont ils

¹ Insee, Emploi et revenus des indépendants, Edition 2020 (note parue le 28 avril).

s'acquittent, pour des niveaux de revenu équivalents. Une telle mesure permettrait de construire un dispositif intégré et équilibré de soutien au travail des jeunes, s'adressant aussi bien aux salariés qu'aux indépendants.

Au-delà de cette mesure, nous serions également heureux de pouvoir vous proposer d'expérimenter d'autres dispositifs innovants au service de l'insertion professionnelle des jeunes. À cet égard, nous portons notamment une solution inspirée du modèle allemand qui offrirait la possibilité à tout étudiant de travailler en tant qu'indépendant très simplement, le numéro d'étudiant faisant office de numéro de SIRET. Avec ce statut, tout étudiant pourrait travailler librement dans la limite de 80 jours par an et ne devrait effectuer les démarches pour obtenir un numéro de SIRET "classique" qu'au-delà de cette limite.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions, nous nous tenons à la disposition de vos équipes et des administrations en charge pour travailler à son application concrète, ainsi qu'à son articulation avec les dispositifs que vous élaborerez actuellement.

Dans l'attente de pouvoir échanger avec vous autour de ces propositions capitales pour l'avenir d'une génération, nous vous prions de croire à l'expression de notre parfaite considération.

Hervé Novelli
Président de l'Association des Plateformes
d'Indépendants – API



Grégoire Leclercq
Président de la Fédération Nationale des
Auto-Entrepreneurs - FNAE

